

4Z INVESTISSEMENT

Rapport du Commissaire
aux Apports

Apport de Monsieur Sylvain ZABE
à la société 4Z INVESTISSEMENT

4Z INVESTISSEMENT

Siège social : 733 route des Passeloup
69400 PORTE DES PIERRES DOREES

Société par actions simplifiée en cours de constitution

Conseil – Expertise comptable – Audit

Lyon

69, boulevard des Canuts
69317 Lyon Cedex 04
lyon@qintens.fr
04 78 29 85 04

L'Arbresle

31, route du Bois du Maine - ZI La Ponchonnière
69210 Savigny
larbresle@qintens.fr
04 78 22 23 85

Jonage

22, avenue Lionel Terray - Sunstone II B
69330 Jonage-Meyzieu
jonage@qintens.fr
04 78 31 51 14

Dijon

13, rue Marguerite Yourcenar - Le Vénétie
21000 Dijon
dijon@qintens.fr
03 80 28 07 71

www.qintens.fr



A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 2 juin 2025 concernant les apports devant être réalisés par M. Sylvain ZABE à la société 4Z INVESTISSEMENT, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité d'apport qui vous a été communiqué. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre attribuées par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- ✓ une présentation de l'opération,
- ✓ la description des apports et la valorisation,
- ✓ les aspects juridiques et fiscaux,
- ✓ l'exposé de nos diligences,

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

M. Sylvain ZABE se propose de faire apport à la société 4Z INVESTISSEMENT la pleine propriété de 200 parts sociales qu'il possède dans la société ZABE INFORMATIQUE, soit 100 % du capital de la société ZABE INFORMATIQUE.

La société ZABE INFORMATIQUE est une société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros dont le siège social est situé 733 route des Passeloup, 69400 PORTE DES PIERRES DOREES. Son capital est composé de 200 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

Elle est immatriculée au RCS de Villefranche-Tarare sous le numéro 510 312 515.

Cette société a principalement pour objet :

- ✓ les services informatiques : dépannage, maintenance, installation, conseil
- ✓ la vente et location de matériel informatique,
- ✓ la création et l'hébergement de sites internet, de comptes mail,
- ✓ la création et retouche d'images et de photos,
- ✓ l'acquisition et le traitement de vidéos,
- ✓ la formation dans tous les domaines sus cités.



II. DESCRIPTION, EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

II. 1. Actif apporté

Les 200 parts sociales de la société ZABE INFORMATIQUE apportées (qui représentent 100% du capital social de la société) sont valorisées à 300 000 euros, soit 1 500 euros par part sociale.

✓ Bilan au 31/12/2024

ACTIF (en K€)	31/12/2024	31/12/2023	Var.
immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	73	96	- 23
Immobilisations financières	-	-	-
Total immobilisations	73	96	- 23
Stocks	9	8	1
Clients	54	128	- 75
Autres créances	11	8	4
Disponibilités, VMP	165	121	44
Total actif circulant	239	265	- 26
CCA	3	1	1
TOTAL	315	363	- 48
PASSIF (en K€)	31/12/2024	31/12/2023	Var.
Capital	2	2	-
Réserves	188	152	36
Résultat	11	56	- 44
Capitaux propres	201	210	- 9
Dettes financières	76	58	19
Dettes fournisseurs	5	29	- 24
Dettes fiscales et sociales	32	65	- 33
Autres dettes	1	0	0
Total dettes	114	152	- 38
PCA	-	1	- 1
TOTAL	315	363	- 48

L'actif représente un montant total net de 315 K€. Il est principalement composé :

- ✓ D'immobilisations corporelles : 73 K€ (23% de l'actif), il s'agit principalement de matériels de transport,
- ✓ Trésorerie (165 K€/ 52% de l'actif).



Le passif est principalement composé de :

- ✓ Capitaux propres (201 K€ / 64% du passif),
- ✓ Dettes financières (76 K€ / 24% du passif). Ces dernières correspondent à des emprunts bancaires pour 58 K€ et au compte courant d'associé pour un montant de 18 K€.

✓ **Résultat au 31/12/2024**

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var	
Vente de marchandises / prod. Vendue	487	636	- 148	-23%
Achats de marchandises, achats consommés	119	212	- 93	-44%
Autres achats et charges externes	100	96	4	4%
VA	268	328	- 60	-18%
I&T	5	5	0	9%
Charges de personnel	241	247	- 6	-2%
EBE	22	76	- 54	-71%
DAP	27	15	12	80%
Reprises / amts & Prov, Transf chg, Subv,...	21	3	17	541%
Autres charges	0,1	0	-	0%
Résultat exploitation	16	64	- 49	-76%
Résultat financier	-3	-1	1	
Résultat exceptionnel	1	6	- 5	-90%
Impôts sur les bénéfices	2	13	- 11	-84%
Résultat net	11	56	- 45	-80%

L'évaluation a été déterminée sur la base des bilans des 3 derniers exercices.

Tel que cela est mentionné dans le rapport de valorisation de la société, la valorisation est réalisée sur la base de différentes méthodes en tenant compte d'un résultat retraité au niveau de la rémunération du dirigeant. Les méthodes utilisées sont issues de :

- ✓ Valeur patrimoniale : Pour cette méthode, le fonds de commerce a été réévalué. Les capitaux propres ont été revalorisés en fonction de la plus-value sur le fonds de commerce ainsi déterminée.
- ✓ Valeurs de rendement : Pour ces méthodes, il est tenu compte de multiples de rentabilités appliqués à différents agrégats (Bénéfice moyen, EBE corrigé, CAF moyenne).

Sur la base de ces méthodes, la société peut être valorisée entre 300 K€ et 306 K€, la valorisation retenue pour le présent apport est de 300 K€.

II. 2. Rémunérations des apports

Pour rémunérer l'apport de M. Sylvain ZABE, soit 300 000 euros (200 parts sociales x 1 500 euros), la société bénéficiaire des apports va créer 3 000 actions de valeur nominale 100 euros, le capital sera alors de 300 000 euros.



III. ASPECTS JURIDIQUES & FISCAUX

La société bénéficiaire des apports aura la pleine propriété des parts sociales apportées lors de réalisation définitive de l'apport.

Au niveau de l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions de l'article 150-OB Ter du Code Général des Impôts, la plus-value dégagée sur les parts sociales est en report d'imposition.

IV. VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, nos travaux ont consisté à vérifier :

- ✓ La réalité et l'exhaustivité des apports effectués,
- ✓ Que les valeurs individuelles proposées correspondent au moins à la valeur au nominal des actions à émettre.

Nous avons notamment :

- ✓ Vérifié que M. Sylvain ZABE soit bien titulaire des droits lui permettant d'effectuer l'apport envisagé,
- ✓ Vérifié que l'apport ne soit pas surévalué,
- ✓ Vérifié la valorisation sur la base d'autres méthodes,
- ✓ Échangé avec le dirigeant et conseils de la société.

Il résulte de nos contrôles que les valeurs données aux apports mentionnés ci-dessus n'appellent aucune critique.



V. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports de M. Sylvain ZABE s'élevant à 300 000 euros, à la société 4Z INVESTISSEMENT, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant des 3 000 actions à créer, d'un montant nominal de 100 euros, attribuées par la société bénéficiaire des apports.

Fait à Lyon, le 27 juin 2025

Le commissaire aux apports
QINTENS

Julien PANAFIEU